

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 Août à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/08/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

A été nommée secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-09-06 – Réfection du parking de l'aire de repos.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de procéder à la réfection du parking de l'aire de repos située [préciser le lieu], afin d'améliorer son état, sa sécurité et son accessibilité,
Considérant que deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour la réalisation des travaux,
Considérant les offres reçues :

- **JP-TP** : montant de 19 840,00 € HT, soit 23 808,00 € TTC ;
- **DUPUY Patrick** : montant de 23 800,00 € HT, soit 28 560,00 € TTC ;

Considérant que, après analyse des propositions, l'offre présentée par l'entreprise JP-TP, d'un montant de 19 840,00 € HT, apparaît comme la mieux-disante au regard du prix et des prestations proposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- de retenir le devis de l'entreprise JP-TP pour la réfection du parking de l'aire de repos, pour un montant de 19 840,00 € HT, soit 23 808,00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 016-211603592-20260831-2026_09_06-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/09/2026

Le Maire

Marcel GÉRON

